

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DU BUDGET



PREFIGURATION DE LA LOI DE FINANCES 2015

Par :

- **Raymond NDUDI PFUTI**
*Directeur-Chef de Service de la
Préparation et Suivi du Budget*

Kinshasa, Juillet 2014

SOMMAIRE

- 1. Intérêt de l'exposé**
- 2. Caractéristiques du Budget préfiguré 2015**
- 3. Présentation analytique des dépenses et politiques sous-jacentes**
- 4. Financement et mesures fiscales en 2015**
- 5. Recommandation Générale : pistes de solution**

1. Intérêt de l'exposé sur la préfiguration budgétaire

- ❑ La préfiguration annonce ce qui profile à l'horizon. Elle présente sous forme d'ébauche ce qui doit prendre une forme définitive (approbation par le Gouvernement) ;
- ❑ La préfiguration budgétaire contient la mouture des politiques publiques et des priorités du Gouvernement, des assignations budgétaires, des allocations budgétaires (Planchers et plafonds sectoriels),... ;

1. Intérêt de l'exposé sur la préfiguration budgétaire (suite)

- ❑ La préfiguration cadre les discussions autour du contenu du Budget ;
- ❑ Dans le cas présent du SOB, la préfiguration permet d'informer la société civile sur l'évolution des recettes et des dépenses de 2015, afin de requérir ses avis et suggestions et d'améliorer le contenu du Budget.

2. Caractéristiques du Budget préfiguré 2015

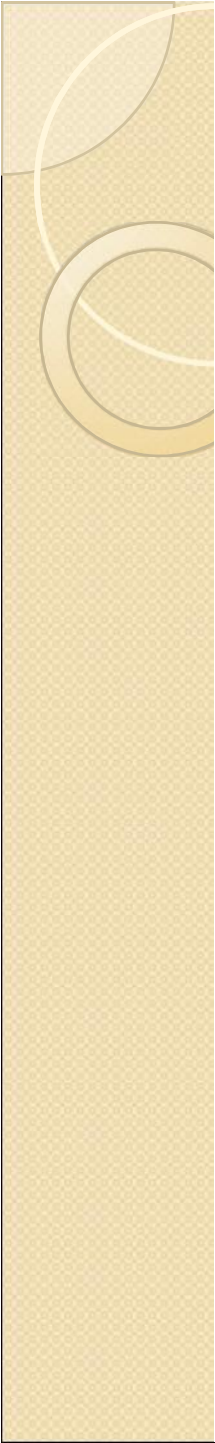
2.1. Cadrage macroéconomique

- ❑ Les indicateurs macroéconomique utilisés dans le cadre du Budget préfiguré 2015 sont volontaristes, dans le sens de maintenir la stabilité :
 - Taux de croissance du PIB : **10,4%** contre **8,7%** en 2014
 - Déflateur du PIB : **3,28%** contre **2,2%** en 2014
 - Taux d'inflation moyen : **3,6%** contre **3,9%** en 2014
 - Taux d'inflation fin période : **3,5%** contre **3,7%** en 2014
 - Taux de change moyen : **936,50 FC/USD** contre **927,97FC/USD** en 2014
 - Taux de change fin période : **943,90 FC/USD** contre **932,26 FC/USD** en 2014
 - PIB nominal (en milliards de FC) : **36.325,2** contre **21.828,2** en 2014

2. Caractéristiques du Budget préfiguré 2015 (suite)

2.2. Cadre Budgétaire

- ❑ Pression fiscale : de **25,1%** en 2014 à **16,4%** en 2015 ;
- ❑ Accroissement des recettes internes de **9%** ;
- ❑ Niveau des recettes : **5.971 milliards de FC** contre **5.480 milliards de FC** ;
- ❑ Politiques sectorielles de la LOB reprises dans la PBAG et reflétées dans le Budget :
 - Education : **16,6%** contre **15,3%** en 2014 (en nette progression) ;
 - Santé : **12,6%** en 2015 contre **9,3%** en 2014 (en progression)
 - Energie : **4,31%** en 2015 contre **0,8%** en 2014 (en progression)



3. Présentation analytique des dépenses et politiques sous-jacentes

3.1. Synthèse des dépenses

TABLEAU N° 2 : PREFIGURATION DU BUDGET 2015 : SYNTHESE DES DEPENSES (En mia)

DÉPENSES	BUDGET 2014				PREFIGURATION BUDGET 2015					
	PREVISIONS 2014	Struct (%)	EXECUTIONS PROBABLES A FIN DECEMBRE	Taux Exéc.(%)	PREFIGURATION	Struct (%)	Taux Accr. I	Taux Accr. II	% PIB	% RC
A. BUDGET GENERAL	7 449,0	90,0	2 597,2	34,9	7 315,6	89,5	-1,8	-1,8	0,0	
<i>dont celles sur ressources internes</i>	<i>5 677,8</i>	<i>68,6</i>	<i>2 437,4</i>	<i>42,9</i>	<i>6 013,6</i>	<i>73,6</i>	<i>5,9</i>	<i>5,9</i>	<i>0,0</i>	
I. DETTE PUBLIQUE ET FRAIS FINANCIERS	369,1	4,5	119,9	32,5	336,3	4,1	-8,9	-8,9	0,0	5,6
1.1. Dette publique	258,4	3,1	58,7	22,7	231,8	2,8	-10,3	-10,3	0,0	3,9
1.1.1. Dette Intérieure	80,0	1,0		0,0	80,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,3
1.1.2. Dette Extérieure (Principal)	178,4	2,2		0,0	151,8	1,9	-14,9	-14,9	0,0	2,5
1.2. Frais financiers	110,7	1,3	61,2	55,3	104,5	1,3	-5,6	-5,6	0,0	1,7
1.2.1. Intérieurs	87,4	1,1		0,0	87,4	1,1	0,0	0,0	0,0	1,5
1.2.2. Extérieurs	23,3	0,3		0,0	17,1	0,2	-26,5	-26,5	0,0	0,3
II. DÉPENSES DE PERSONNEL (RÉMUNÉRATIONS)	1 574,9	19,0	1 472,0	93,5	1 740,0	21,3	10,5	10,5	0,0	29,1
2.1. Pouvoir Central	875,6	10,6	1 472,0	168,1	863,7	10,6	-1,4	-1,4	0,0	14,5
2.2. Provinces	699,3	8,5	0,0	0,0	876,3	10,7	25,3	25,3	0,0	14,7
III. BIENS, MATÉRIELS ET PRESTATIONS (FONCT.)	1 149,4	13,9	488,2	42,5	1 157,4	14,2	0,7	0,7	0,0	19,4
3.1. Institutions	343,2	4,1	232,2	67,6	345,0	4,2	0,5	0,5	0,0	5,8
3.2. Ministères	679,2	8,2	241,3	35,5	684,9	8,4	0,9	0,9	0,0	11,5
3.2.1. Fonctionnement des Ministères	645,8	7,8	240,7	37,3	650,0	8,0	0,7	0,7	0,0	10,9
3.2.2. Financement des réformes	33,4	0,4	0,6	1,8	34,9	0,4	4,6	4,6	0,0	0,6
3.3. Subvention aux Services Déconcentrés	7,5	0,1	0,0	0,0	7,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
3.4. Charges communes	119,6	1,4	14,7	12,3	120,0	1,5	0,4	0,4	0,0	2,0
IV. TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	1 230,7	14,9	282,0	22,9	1 361,3	16,7	10,6	10,6	0,0	22,8
4.1. Rétrocession aux Régies financières	242,4	2,9	52,1	21,5	280,1	3,4	15,6	15,6	0,0	4,7
4.2. Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	212,4	2,6	155,9	73,4	241,7	3,0	13,8	13,8	0,0	4,0
4.3. Interventions économiques, soc., cult. et scient.	108,6	1,3	53,1	48,9	112,5	1,4	3,5	3,5	0,0	1,9
4.4. Organismes Auxiliaires (y compris Services ex BPO)	78,7	1,0	20,9	26,5	78,7	1,0	0,0	0,0	0,0	1,3
4.4.1. Fonctionnement des Organismes Auxiliaires	51,7	0,6	9,0	17,4	51,7	0,6	0,0	0,0	0,0	0,9
4.4.2. Fonctionnement des Services ex-BPO	27,0	0,3	11,9	44,0	27,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,5
4.5. Bourses d'études	2,5	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4.6. TVA remboursable	586,0	7,1	0,0		645,7	7,9	10,2	10,2	0,0	10,8
V. DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	2 846,6	34,4	229,6	8,1	2 481,4	30,4	-12,8	-12,8	0,0	41,6
5.1. Investissements sur ressources propres	1 113,1	13,5	69,7	6,3	1 217,5	14,9	9,4	9,4	0,0	20,4
5.1.1. Projets Gouvernement central	161,5	2,0	15,3	9,5	249,1	3,0	54,3	54,3	0,0	4,2
5.1.2. Contrepartie des projets	68,3	0,8	17,9	26,2	68,2	0,8	-0,1	-0,1	0,0	1,1
5.1.3. Projets des Provinces	883,4	10,7	36,5	4,1	900,3	11,0	1,9	1,9	0,0	15,1
5.3. Investissements sur ressources extérieures	1 733,4	21,0	159,9	9,2	1 263,8	15,5	-27,1	-27,1	0,0	21,2
VI. DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	278,4	3,4	5,5	2,0	239,2	2,9	-14,1	-14,1	0,0	4,0
6.1. Dépenses except. sur ressources propres	240,6	2,9	5,5	2,3	201,0	2,5	-16,5	-16,5	0,0	3,4
6.1.1. Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)	157,5	1,9	5,5	3,5	162,0	2,0	2,9	2,9	0,0	2,7
6.1.2. Sinistres et calamités (Réserve)	74,9	0,9	0,0	0,0	32,0	0,4	-57,3	-57,3	0,0	0,5
6.1.3. Sinistres et calamités (Affaires Humanitaires)	8,1	0,1	0,0	0,0	7,0	0,1	-14,1	-14,1	0,0	0,1
6.2. Dépenses except. sur ressources extérieures	37,8	0,5	0,0	0,0	38,2	0,5	0,9	0,9	0,0	0,6
C. BUDGETS ANNEXES	516,4	6,2	0,0	0,0	535,0	6,5	3,6	3,6	0,0	9,0
D. COMPTES SPECIAUX	308,0	3,7	0,0	0,0	319,1	3,9	3,6	3,6	0,0	8 5,3
TOTAL DÉPENSES	8 273,4	100,0	2 597,2	31,4	8 169,7	####	-1,3	-1,3	0,0	

3. Présentation analytique des dépenses et politiques sous-jacentes (suite)

3.2. Politiques sous-jacentes

1° Dette intérieure

- ❑ Remboursement de la dette aux fournisseurs avec l'idée de crédibiliser davantage l'Etat, relancer la classe moyenne ;
- ❑ Actions en cours : mise en place des mécanismes de structuration de la dette (Certification, décote, titrisation, échelonnement, ...)

2° Frais financiers intérieurs

- ❑ Intérêts titrisés à la BCC : politique de recapitalisation ;
- ❑ Couverture des commissions bancaires sur les opérations du Trésor (le rôle de caissier de l'Etat);
- ❑ Couverture des intérêts moratoires dans le cadre des marchés publics.

3. Présentation analytique des dépenses et politiques sous-jacentes (suite)

3.2. Politiques sous-jacentes (Suite)

3° Dette et frais financiers extérieurs

- ❑ Remboursement du principal et des intérêts envers les créanciers extérieurs, avec principe de paiement à l'échéance et de non accumulation d'arriérés (crédibilité) ;
- ❑ Principe de recours à des emprunts concessionnels et aux dons (davantage des dons).

4° Dépenses de personnel (Rémunérations)

- ❑ Couverture des rémunérations des agents publics (**1.086.956** agents de l'Etat) : régularité, stabilité de l'emploi ;
- ❑ Rationalisation des rémunérations : renforcement de traitement de base (plus d'équité et garantie de retraite);
- ❑ Mécanisation des non payés ou régularisation de la situation pécuniaire des agents (emploi) ;
- ❑ Recrutement dans quelques secteurs telsque Police, Magistrature, Défense (emploi).

3. Présentation analytique des dépenses et politiques sous-jacentes (suite)

5° Biens, matériels et prestations

- ❑ Couverture du fonctionnement courant des institutions, ministères et services publics ;
- ❑ Santé : - acquisition des médicaments essentiels ;
- Couverture du fonctionnement des Hôpitaux du Cinquantenaire ;
- ❑ EPSP : - Couverture du fonctionnement des bureaux gestionnaires et des écoles dans le cadre de la gratuité, cantines scolaires ;
- Actions de formation, missions, entretien et réparation qui accompagnent la mise en oeuvre des politiques sectorielles.

6° Transferts

- ❑ Aux Provinces dans le cadre du fonctionnement des ETD ;
- ❑ Retrocessions aux régies financières 280,1 milliards de FC ;
- ❑ Subventions aux services déconcentrés 7.5 milliards de FC
- ❑ Subventions aux organismes auxiliaires (Universités, Instituts supérieurs, centres de recherche, hôpitaux généraux de référence,...)
- ❑ Contributions internationales : relance de la diplomatie,
- ❑ Couverture charges sociales : pensions de retraite, soins médicaux, frais funéraires ;
- ❑ Interventions économiques, sociales et culturelles sous forme d'appui ponctuel aux entreprises (SNCC, TRANSCO,...) ;
- ❑ Appui aux Ex-BPO sous forme de fonctionnement (CAMI, RENATELSAT, FPC, ONT, CNE,...).

3. Présentation analytique des dépenses et politiques sous-jacentes (suite)

7° Investissements sur ressources propres

- ❑ **1.217,5 milliards de FC** dont **900,2 milliards** transférés en provinces et qui fait l'objet d'harmonisation avec le Pouvoir Central ;
- ❑ 68,2 milliards de FC pour couvrir les contreparties ;
- ❑ Investissements phares (constructions, réhabilitations et équipements divers :
 - Justice : Construction des nouveaux tribunaux de paix (renforcement de la justice et des élections) ;
 - EPSP : construction des salles de classe pour renforcer la gratuité ;
 - Santé : appui au programme des zones de santé notamment celles sans appui extérieurs, PRONANUT, etc. ;
 - Plan : recensement

8° Investissements sur ressources extérieures

- ❑ Passe de **1.733,4 à 1.263,8 milliards de FC** (financements issus des dons et emprunts projets des divers bailleurs de la RDC) ;
- ❑ Energie : Barrages ;
- ❑ Transport : SNCC ;
- ❑ Etc.

3. Présentation analytique des dépenses et politiques sous-jacentes (suite)

9° Dépenses exceptionnelles sur ressources propres et extérieures

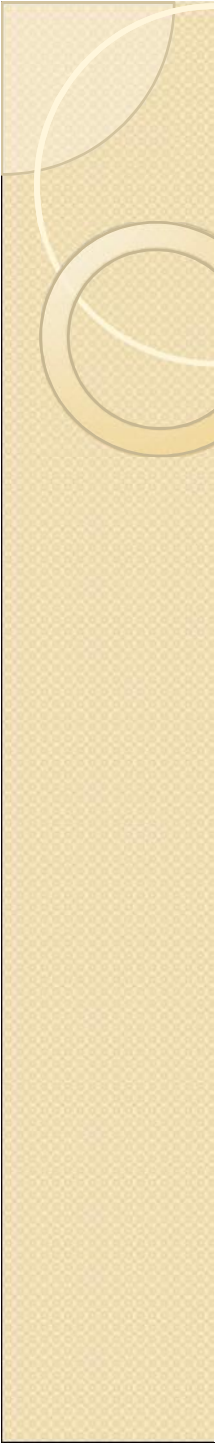
- ❑ **239,1 milliards de FC** pour les élections et les sinistres et calamités

10° Budgets Annexes

- ❑ Réalisent certaines actions avec leurs recettes propres et les subventions obtenues de l'Etat.

11° Comptes spéciaux

- ❑ Réalisent certaines actions avec les recettes pré-affectées (cas de FONER)



4. Financement et mesures fiscales en 2015

4.1. Préfiguration des Recettes

TABLEAU N° 1: PREFIGURATION DU BUDGET 2015 : SYNTHESE DES RECETTES (En mias FC)

N°	RUBRIQUES	BUDGET 2014				PREFIGURATION BUDGET 2015			
		PREVISIONS 2014	Struct. (%)	RÉALISATIONS PROBABLE FIN DECEMBRE	Taux réal. (%)	PREFIGURATION	Struct. (%)	Taux accr. I	% PIB
I.	BUDGET GENERAL	7 449,0	90,0	4 839	65,0	7 315,6	89,5	-1,8	20,1
I.1.	RECETTES INTERNES (POUVOIR CENTRAL)	5 480,4	66,2	4 757	86,8	5 971,6	73,1	9,0	16,4
I.1.1.	RECETTES COURANTES	5 480,4	66,2	4 757	86,8	5 971,6	73,1	9,0	16,4
I.1.1.1	Recettes des Douanes et Accises	2 456,6	29,7	1 768	72,0	2 564,8	31,4	4,4	7,1
I.1.1.2	Recettes des Impôts	1 958,6	23,7	1 917	97,9	2 332,4	28,5	19,1	6,4
I.1.1.4	Recettes non Fiscales	654,7	7,9	712	108,7	675,7	8,3	3,2	1,9
1°	DGRAD	566,0	6,8	712	125,8	675,7	8,3	19,4	1,9
2°	Autres	88,7	1,1	0	0,0	0,0	0,0	-100,0	0,0
b.	Pas de porte minier	63,0	0,8	0	0,0	0,0	0,0	-100,0	0,0
e.	Autres recettes (Par DGRAD-DGDA)	25,7	0,3	0	0,0	0,0	0,0	-100,0	0,0
I.1.1.5	Recettes des Pétroliers Producteurs	410,4	5,0	361	87,9	398,6	4,9	-2,9	1,1
1°	DGI	169,5	2,0	159	93,6	183,4	2,2	8,2	0,5
2°	DGRAD	240,9	2,9	202	83,8	215,3	2,6	-10,6	0,6
I.1.2	RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	0,0	0		0,0	0,0		0,0
I.2.	RECETTES EXTERIEURES	1 968,6	23,8	82	4,2	1 344,0	16,5	-31,7	3,7
I.2.1.	RECETTES D'APPUI BUDGETAIRES	197,4	2,4	4,5	2,3	42,0	0,5	-78,7	0,1
I.2.1.2	Dons Budgétaires	0,0	0,0	4,5		9,0	0,1		0,0
I.2.1.3	Ressources PPTE	197,4	2,4	0,0	0,0	33,0	0,4	-83,3	0,1
a.	Ressources PPTE	40,4	0,5	0,0	0,0	33,0	0,4	-18,3	0,1
b.	Ressources Allègements IADM	157,0	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,0	0,0
I.2.2.	RECETTES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	1 771,2	21,4	77,9	4,4	1 302,0	15,9	-26,5	3,6
I.2.2.1	Dons Projets	1 587,2	19,2	77,9	4,9	1 302,0	15,9	-18,0	3,6
a)	Dons Projet PARSE et PME	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0
b)	Autres Dons	1 587,2	19,2	155,9	9,8	1 302,0	15,9	-18,0	3,6
I.2.2.2	Emprunts Projets	184,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,0	0,0
II.	BUDGETS ANNEXES	516,4	6,2	0,0	0,0	535,0	6,5	3,6	1,5
III.	COMPTES SPECIAUX	308,0	3,7	0,0	0,0	319,1	3,9	3,6	0,9
III.1	FONER	91,5	1,1	0,0	0,0	94,8	1,2	3,6	0,3
III.2	FONDS DE PROMOTION DE L'EDUCATION	2,5	0,0	0,0	0,0	2,6	0,0	3,6	0,0
III.3	FONDS DE PROMOTION CULTURELLE	5,9	0,1	0,0	0,0	6,1	0,1	3,6	0,0
III.4	FONDS DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE	120,6	1,5	0,0	0,0	124,9	1,5	3,6	0,3
III.5	FONDS DE CONTREPARTIE	12,1	0,1	0,0	0,0	12,5	0,2	3,6	0,0
III.6	OPEC	0,5	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	3,6	0,0
III.7	RVA	75,0	0,9	0,0	0,0	77,7	1,0	3,6	0,2
	TOTAL RECETTES	8 273,4	100,0	4 839,4	58,5	8 169,7	100,0	-1,3	22,5

4.2. Mesures sur les recettes en 2015

1° DGDA

- le contrôle de destination des biens importés dans le cadre des marchés publics à financement extérieur et des privilèges accordés à certaines missions diplomatiques ;
- le renforcement du contrôle mixte DGDA-DGI sur le phénomène prête-nom et sur le contrôle des charges, afin de s'assurer de l'exactitude de la valeur en douane déclarée à l'importation ;
- la finalisation et la publication du tarif simplifié en vue de lutter contre le phénomène de fractionnement des cargaisons ;
- la mise en service des numéros de téléphone et adresses électroniques verts en vue de recevoir des informations relatives à la fraude sous toutes ses formes.

4.3. Mesures sur les recettes en 2015

2° DGI

- l'unification des échéances de dépôt des déclarations et des paiements des impôts à paiement mensuel, notamment l'impôt professionnel sur les rémunérations, l'impôt exceptionnel sur la rémunération du personnel expatrié, l'impôt mobilier des entreprises de droit national, l'impôt professionnel sur les prestations des services de non résidents ;
- l'institution d'une commission de conciliation chargée de donner des avis consultatifs sur les suppléments d'impôts établis et notifiés par l'administration des impôts, avant l'émission de l'avis de mise à recouvrement (AMR) ;
- l'introduction de la procédure de transaction sur le recouvrement de certaines créances fiscales ;
- la modification du taux de l'impôt minimum en matière de l'impôt sur les bénéfices et profits, en cas de résultat déficitaire ou bénéficiaire mais susceptible de donner un IBP inférieur à ce montant ;

4.3. Mesures sur les recettes en 2015

2° DGI (suite)

- le renforcement du dispositif en matière des prix de transfert ;
- la modification du mode de calcul du prorata de déduction de la TVA en cas d'exonération liée à la qualité de la personne (mission diplomatique ou consulaire, organisation internationale) ;
- la modification des dispositions relatives au mécanisme de remboursement des crédits de TVA ;
- la modification du régime des exonérations en matière de TVA ;
- l'assujettissement à la TVA des membres de professions libérales au seuil au lieu d'un assujettissement d'office ;
- la modification de la législation sur le régime fiscal des micro entreprises en matière d'impôt sur les bénéfices et profits ;
- l'amélioration du régime des pénalités fiscales en matière de TVA ;
- la suppression de l'acompte sur divers impôts ;
- le recouvrement effectif de l'IPR à charge des membres des institutions politiques nationales et provinciales ;

4.3. Mesures sur les recettes en 2015

2° DGI (suite)

- le recouvrement de l'impôt forfaitaire à charge des micro-entreprises au titre de l'IBP ;
- la fiscalisation des engagés locaux des missions diplomatiques et représentations des organismes internationaux en RDC ;
- l'application effective de la réglementation sur le numéro impôt par l'ensemble des services publics (ministères, établissements et organismes publics, provinces et ETD) ;
- l'imposition effective de l'IPR sur les primes, collations et autres avantages des membres des institutions et cabinets politiques ;
- la saisie exhaustive du solde débiteur des entreprises du portefeuille de l'Etat nés à partir de janvier 2012 ;
- l'application de l'IPR forfaitaire à charge du personnel domestique et des salariés relevant des micro-entreprises ;
- le respect du délai limite (30 jours de la saisine du tribunal) d'instruction juridictionnelle des recours contre la validité et la forme des actes de poursuites en recouvrement établis à l'initiative du receveur des impôts.

4.4. Mesures sur les recettes en 2015

3° DGRAD

- **Pour le secteur de l'Environnement**
 - ✓ La finalisation du processus REDD+ en RDC en vue de permettre au pays de bénéficier de sa part dans les **20 milliards de USD** disponibles par la Communauté Internationale dans le cadre du crédit carbone et la création de la taxe sur le crédit carbone ;
 - ✓ La valorisation des produits forestiers non ligneux - biodiversités tels que le fumbwa, les fougères (misili) et les criquets.
- **Concernant le secteur des Transports et Voies de communication**
 - ✓ L'intensification de la lutte contre la contrefaçon et le piratage des documents de transport et le renforcement du contrôle par l'informatisation du système ;
 - ✓ La clarification des compétences entre le pouvoir central et les provinces pour éviter le chevauchement dans l'exercice de leurs fonctions.

4.4. Mesures sur les recettes en 2015

3° DGRAD (suite)

- **S'agissant du secteur des Mines**

- ✓ Le lancement de la phase II du projet Tenke Fungurume et la construction d'une nouvelle usine KCC, en vue de le classer dans la catégorie des entreprises éligibles à la redevance minière ;
- ✓ L'accélération de la révision du code minier en vue de permettre la réduction de diverses exonérations qui jalonnent le secteur minier ;
- ✓ La lutte contre les coupures intempestives de l'énergie électrique dans les sites de production minière pour permettre aux usines d'accroître leur production et d'en améliorer la qualité et la base taxable.

4.4. Mesures sur les recettes en 2015

3° DGRAD (suite)

- **Pour ce qui est du secteur des Postes, Téléphones et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication**
- ✓ L'application stricte des mesures de lutte contre la fraude sur les appels entrants ;
- ✓ L'amélioration de la présentation de la structure des chiffres d'affaires présentée jusque-là de façon globale par les opérateurs des télécommunications, afin de mieux cerner leurs différentes composantes ;
- ✓ L'accélération de l'opérationnalisation du Switch pour le captage et la contre-vérification des appels entrants, afin d'éviter la déclaration unilatérale par les opérateurs ;
- ✓ L'instauration du mode de paiement mensuel des droits des télécommunications en lieu et place des paiements semestriels pour faciliter la comptabilisation et le suivi ;
- ✓ L'extension de la fibre optique à l'ensemble des provinces de la République afin d'assurer son exploitation optimale et son meilleur rendement par rapport aux attentes en termes de maximisation des recettes.

4.4. Mesures sur les recettes en 2015

3° DGRAD (suite)

- **Concernant les droits administratifs du secteur des Hydrocarbures**
 - ✓ La renégociation des contrats d'attribution des blocs par avis d'appel d'offre international aux gros exploitants.
- **Quant au secteur des Affaires foncières**
 - ✓ La sécurisation des certificats d'enregistrement par l'intégration des données biométriques des propriétaires ;
 - ✓ La récupération auprès des institutions bancaires, du manque à gagner provenant de l'hypothèque des immeubles et des transactions financières y afférentes.
- **S'agissant du secteur de la Communication et des médias**
 - ✓ La prise des mesures contraignantes à l'égard des opérateurs du secteur en vue de s'acquitter de leurs obligations et améliorer ainsi la performance des recettes.

4.4. Mesures sur les recettes en 2015

3° DGRAD (suite)

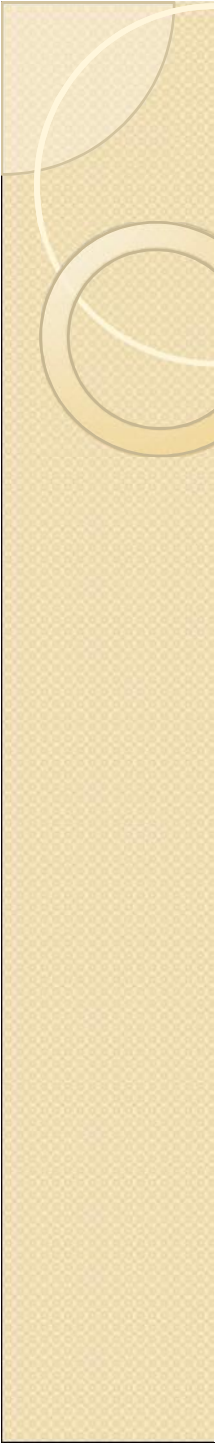
- **Concernant le secteur des Sports et loisirs**
 - ✓ La prise des dispositions réglementaires (arrêté interministériel) pour contraindre les organisateurs et les fédérations à payer les droits de retransmission radiotélévisée des rencontres sportives et à déclarer les 10% de transferts internationaux des athlètes ;
 - ✓ L'installation d'un dispositif moderne (compteur électronique) dans les stades pour lutter contre la fraude ;
 - ✓ Le renforcement des mesures d'encadrement des rencontres sportives (vente des billets, responsabilisation de l'administration, contrôle des panneaux publicitaires, location des complexes sportifs, ...) ;
 - ✓ La création de cinq nouveaux actes générateurs à impact considérable sur les recettes des sports, notamment la *taxe sur l'autorisation de fonctionnement des centres des métiers*, la *taxe sur son renouvellement*, la *taxe sur l'autorisation des centres privés de médecines sportives, gymnase et autres fitness et son renouvellement*, la *taxe sur la quotité au Trésor public sur la délivrance du carnet de santé des athlètes*. Les dispositions y relatives peuvent être insérées dans la loi de finances 2014.

4.5. Mesures sur les recettes en 2015

4° Pétroliers producteurs

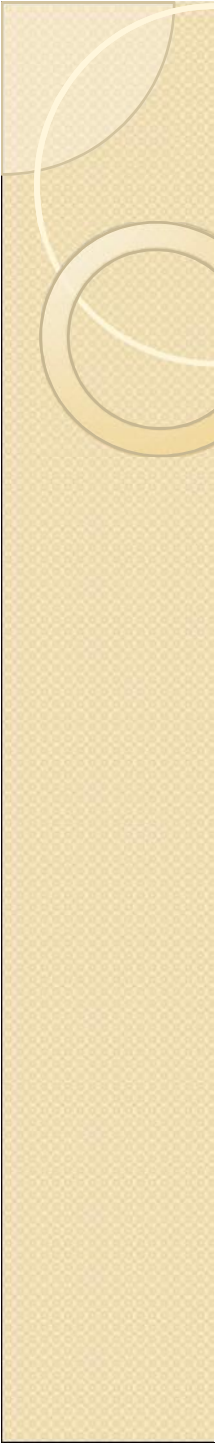
En vue d'accroître significativement le niveau de ces recettes, les mesures ci-après sont préconisées :

- La stimulation de la production pétrolière par des études visant la découverte des nouveaux gisements pétroliers ;
- L'organisation des missions de recoupement d'informations sur la production et l'exportation pétrolière ainsi que sur le niveau des charges d'exploitation des entreprises pétrolières, en vue de l'amélioration de la prévision et du suivi de ces recettes.



5. Recommandation Générale

On attend de la société civile, les propositions nécessaires pour améliorer la PBAG, la préfiguration et le Budget de manière générale.



Je vous remercie.